

CLASSE IV.—OFFENSES MALICIEUSES CONTRE LA PROPRIÉTÉ.

Domages malicieux aux chevaux, bestiaux et autres propriétés.
Incendie par malveillance.

CLASSE V.—FAUX ET DÉLITS PAR RAPPORT À LA MONNAIE.

Faux.
Délits par rapport à la monnaie.

CLASSE VI.—AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES PRÉCÉDENTES.

Port d'armes illégal.
Infractions aux lois défendant le jeu, aux lois municipales, pour le débit de liqueurs et autres actes.
Tenant des maisons de désordre et malfamées.
Parjure.
Contrebande et délits contre le revenu de l'Etat.
Autres délits non compris dans les classes ci-dessus.

644. Le tableau suivant donne le nombre total des condamnations de toutes sortes en Canada d'après les rapports ci-dessus, durant les années finies le 30 septembre de 1886 à 1890.

NOMBRE TOTAL DES CONDAMNATIONS AU CANADA, 1886 A 1890.

DÉLITS.	Condamnations pour l'année finie le 30 septembre.				
	1886.	1887.	1888.	1889.	1890.
I. Outrages contre la personne.....	5,202	4,902	4,790	5,284	5,093
II. do propriété, avec violence.....	255	208	225	283	276
III. do propriété, sans violence.....	3,178	2,784	3,437	3,774	3,614
IV. Offenses malicieuses c. la propriété.	269	176	332	236	247
V. Faux et délits concernant la monnaie.....	43	43	45	41	46
VI. Autres délits non compris dans les classes précédentes.....	24,927	26,340	28,820	28,813	29,264
Total.....	33,874	34,453	37,649	38,431	38,540

Augmen-
tation des
condamna-
tions.

645. Il y a eu une augmentation de 109 dans le nombre de condamnations sur 1887, et cette augmentation est en effet plus forte depuis qu'on a rassemblé ces statistiques, mais comme nous l'avons déjà dit, il ne faut pas conclure qu'il y a eu une augmentation correspondante de crimes, car on verra que l'augmentation provient de ce que les rapports reçus sont complets. D'après ces chiffres il y a eu une diminution dans le nombre de délits graves contre la personne et contre la propriété, l'augmentation se trouvant dans la classe VI, comprenant les moindres délits.

Personnes
condam-
nées plus
d'une fois.

646. Il ne faut pas oublier que le nombre de condamnations ne représente pas un nombre semblable de criminels parce qu'une personne condamnée plus d'une fois durant l'année, soit pour le